

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 novembre 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 25 novembre 2016 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Christophe Baudin, Catherine Benoits, Laurent Thafournel, Jean-Marie Stravaux et Céline Cantrel.

Absents excusés : Christophe Baudin et Anthony Carlès.

Pouvoirs : Christophe Baudin donne pouvoir à Alain Lebouc.

Mme Natacha Beaufiles est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du 23 septembre 2016.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 23 septembre 2016.

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SMBV	Christian Dermont	-Création du budget rivières et zones humides. - Financement des fascines et les haies antiérosives.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris des arrêtés municipaux à savoir :

- Arrêté n°6/2016 : Circulation alternée RD 20 Route de Rouen.
- Arrêté n°7/2016 : Implantation structure gonflable RD 27.
- Arrêté n°8/2016 : Circulation alternée RD 20.
- Arrêté n°9/2016 : Circulation alternée RD 27 / RD 20.
- Arrêté n°10/2016 : Circulation alternée RD 89.
- Arrêté n°11/2016 : Circulation alternée RD 20.
- Arrêté n°12/2016 : Circulation alternée VC n° 114 La Ruelle.

Délibérations

N°D2016-11-40

Révision du Loyer Communal.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réviser le montant du loyer du logement de la mairie selon l'indice de Référence des Loyers (IRL) comme il était prévu lors de la signature du bail Article 7.2 :

L'Indice de Référence au troisième trimestre 2015 augmente de 0.02%.

Le loyer sera ajusté au montant de 405.55 € au lieu de 405.47 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte cette révision du loyer.

N°D2016-11-41

Redevance France Télécom.

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2016, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : **38.80 €**,
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : **51.74 €**,
- pour les autres installations, par m² au sol : **25.88 €**.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire et le Trésorier de l'exécution de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

N°D2016-11-42

Validation du rapport d'activités SIAEPA de Doudeville.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Doudeville (SIAEPA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable établis par le SIAEPA pour l'exercice 2015.

N°D2016-11-43

Convention médecine du travail.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de renouveler l'adhésion pour l'année 201X au service de la médecine préventive du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (CDG76).
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

<u>Décision Modificative</u>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives pour terminer la phase 2 du projet d'accessibilité des ERP.

-	<u>Investissement :</u>		
	020 (Dépense Imprévue)		- 3000.00 €
	231-075 (accessibilité ERP)		+ 3000.00 €
-	<u>Fonctionnement :</u>		
	022 (Dépense imprévue)		- 8000.00 €
	615221 (Ent. Bâtiments)		-10000.00 €
	615231 (Ent. Réseaux)		- 9000.00 €
	023 (Vir section Investissement)		+27000.00 €
-	<u>Investissement :</u>		
	021 (Vir section Fonctionnement)		+27 000.00 €
	231-075 (accessibilité ERP)		-27000.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

<u>Suivi des travaux</u>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services du Département (Direction des Routes) ont réalisé la pose de caniveaux le long de la RD 27, route de Berville entre le carrefour de la RD 89 Route de La Fosse au Loup et l'aire des containers, afin de limiter les risques de ruissellement et d'inondation de l'axe de ruissellement venant de Berville.

L'objectif à venir avec le projet de plateau surélevé devant la mairie est de traiter l'ensemble de l'écoulement des eaux pluviales de la route de Berville.

L'entreprise Lefebvre de Criquetot-sur-Ouville a procédé au renforcement des 2 chemins d'exploitation au hameau de Yémanville.

Matthieu Claeys, adjoint, informe que dans le cadre du devoir de mémoire dû aux tombes soldats « Mort pour la France », la municipalité a fait réhabiliter par l'entreprise Burette de Croix-Mare la sépulture du soldat Jules Vannièrè située à l'entrée du cimetière.

Questions & Informations diverses

- **Caméra thermique**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité pour tout habitant de la commune d'emprunter une caméra thermique afin d'évaluer les pertes d'énergie dans les bâtiments.

S'inscrire à la mairie.

- **Instruction permis de construire**

A partir du 1^{er} Janvier 2017 l'instruction des autorisations d'urbanisme sera conduite par la Communauté de Communes de Yerville.

- **Saisine par voie électronique,**

L'ordonnance de saisine par voie électronique est maintenant entrée en vigueur le 7 novembre 2016, c'est-à-dire qu'une demande administrative peut se faire en ligne.

L'utilisateur recevra un accusé de réception qui confirmera la prise en compte de cette démarche.

- **SCOT**

Lecture de la lettre reçue du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) adoptée le 24 juin 2016, cette procédure permet l'extension de la Zone d'Activité Caux Multipôles à Allouville-Bellefosse nécessaire au projet de développement industriel de LINEX.

- **Modification Loi Etat-Civil**

A partir du 1^{er} Janvier 2017, transfert aux officiers d'Etat-Civil (Mairie) de l'enregistrement et la dissolution des pactes civils de solidarité (PACS), la charge d'enregistrer les changements de Prénoms ainsi que les changements de Noms pour porter celui acquis à l'étranger.

- **Lieu de célébration du mariage**

Désormais le maire peut affecter à cette célébration tout bâtiment communal situé sur son territoire autre que la mairie.

- **Autorisations de sortie du territoire**

Elles redeviennent obligatoires à partir du 15 janvier 2017

- **ATD Agence Technique Départementale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne souhaite pas renouveler la convention avec l'ATD.

- **Inscription sur les listes électorales**

La permanence électorale aura lieu le 31 décembre 2016 de 10h à 12h00.

- **Suivi des Dossiers de subventions.**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017

2 dossiers de demande de subventions ont été déposés pour le plateau surélevé et pour le parking de la mairie :

1^{er} dossier au titre du Fonds d'Action Locale (FAL) pour le plateau surélevé et un 2^{ème} dossier pour le parking de la mairie au titre du dossier Ad'AP ERP (Agenda d'accessibilité).

- **Groupement d'achat DIRECT ENERGIE.**

Monsieur le Maire fait part au conseil-municipal que le groupement d'achat d'électricité a été signé avec Direct Energie pour 3 ans,

Au regard de l'offre financière déposée, les moyennes des prix obtenus par le

groupement sont en baisse par rapport aux tarifs réglementés d'Aout 2016 :

- **Tarif bleu base bâtiment** : -7 % sur la facture **HT**
- **Tarif bleu base HP/HC** : -10 % sur la facture **HT**.
- **Tarif bleu Eclairage public** -13 % sur la facture **HT**.

- **Projet mobilier urbain.**

Monsieur le Maire rappelle que la Place de l'église a été rénovée et pour éviter que des engins et des camions puissent entrer sur la place des tonneaux provisoires ont été installés.

Un projet d'installation de mobilier urbain Place de l'église et sur le parking de la mairie est en cours de négociation.

- **Fêtes & Cérémonies**

Samedi 10 décembre 2016 à la salle communale
14 heures remise du colis des aînés
17 heures Noël des enfants de la commune

Samedi 7 janvier 2017 cérémonie des vœux
17h00

Samedi 27 mai 2017 fête des mères

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15 et ont signé le registre les membres présents.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 1^{er} décembre 2016.

**Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du 25 novembre 2016**

N°D2016-11-40	Révision du Loyer communal
N°D2016-11-41	Redevance France Télécom
N°D2016-11-42	Validation rapport d'activités SIAEPA de Doudeville
N°D2016-11-43	Convention médecine du travail